

Liberté Égalité Fraternité

COVID-19 BILAN DE LA GESTION ACADÉMIQUE



Point-presse de la rectrice Jeudi 17 décembre 2020

SOMMAIRE

Covid-19 : Bilan de la gestion académique	p 02
Une rentrée avec protocole national et des mesures décidées localement	p 03
La cellule de signalement du rectorat	p 03
La continuité pédagogique	р
Annexe: le bilan hebdomadaire des signalements	р

COVID-19 BILAN DE LA GESTION ACADÉMIQUE

À quelques jours des vacances de l'été austral, il est possible de tirer un premier bilan du travail réalisé pendant 4 mois pour maîtriser la situation sanitaire dans les enceintes scolaires et ainsi permettre aux élèves de reprendre l'école et éviter les ruptures dans les apprentissages.

Depuis la rentrée scolaire du 17 août 2020, l'académie de La Réunion, en partenariat étroit avec la préfecture et l'ARS, s'est attachée à gérer les conséquences de l'épidémie de coronavirus sur le fonctionnement des écoles et établissements scolaires, dans un dialogue permanent et en partenariat étroit avec les collectivités locales.

Prudence, raison et connaissance scientifique ont été les maîtres-mots de la méthode retenue pour gérer au mieux chaque situation : la prudence avec un protocole sanitaire adapté à notre territoire, la raison avec des décisions de mise en septaine d'élèves ou de personnels, de fermeture partielle ou totale d'établissement, fondées sur une estimation objective du risque. Et enfin connaissance scientifique, en suivant les préconisations de l'ARS qui a validé chaque décision prise par la cellule de signalement mise en place au rectorat pour le suivi des cas avérés et des cas contacts dans les écoles, les établissements scolaires et les services académiques.

Bilan en quelques chiffres

- Entre le 17 août et le 28 septembre, des décisions de fermeture ont été prises dans 25 écoles et 1 lycée (sur les 653 établissements de l'académie) pour des durées allant de 1 jour à 3 semaines.
- Entre le 25 août et le 16 décembre, des décisions de fermeture, allant de 1 à 7 jours, ont été prises pour 142 classes sur les 9 708 que compte l'académie (118 dans des écoles, 6 dans des collèges et 18 dans des lycées).
- Depuis le lancement de la cellule de suivi des signalements Covid le 25 août jusqu'au 16 décembre, ce sont 4 320 signalements qui ont été saisis par des écoles, des établissements scolaires ou des services académiques sur la plateforme informatique: 3 802 concernant les élèves (1 284 symptômes, 1 558 contacts et 960 Covid positifs) et 518 concernant les personnels (133 symptômes, 218 contacts, 167 Covid positifs).

UNE RENTRÉE AVEC UN PROTOCOLE NATIONAL ET DES MESURES DÉCIDÉES LOCALEMENT

La rentrée s'est faite dans l'académie, sur la base du guide national disponible depuis le 20 juillet 2020. Élaboré par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, ce guide reposait sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé.

Le 17 août, le retour en classe des élèves s'est donc déroulé dans le respect de règles sanitaires déjà connues de tous depuis le mois de mai : gestes barrières, hygiène des mains, port du masque pour les adultes et les élèves des collèges et lycées obligatoire dans les transports en commun et dans les espaces clos lorsque les mesures de distanciation ne peuvent pas être respectées, nettoyage et aération des locaux.

Ces mesures ont été mises en place en concertation étroite avec les collectivités locales.

Ce protocole national a été complété par des décisions prises localement par le préfet suivant les recommandations de l'ARS, concernant notamment le protocole à suivre pour les élèves revenant de voyage.

Le 26 août, le protocole sanitaire de l'éducation nationale a été actualisé, imposant le masque obligatoire pour les personnels, y compris dans les classes maternelles, et pour tous les collégiens et lycéens tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs (lors des récréations par exemple).

Ces dispositions ont permis aux équipes éducatives réalisant les enquêtes immédiates sur le respect des gestes barrières lors de la survenue d'un cas, de pouvoir mieux identifier et cibler les personnes à considérer comme cas contacts, de limiter ainsi les isolements à domicile au nombre de personnes strictement nécessaire.

Une méthode basée sur un partenariat étroit préfecture, ARS, rectorat et collectivités locales

Dans le cadre de la cellule « Anticipation » mise en place au tout début du mois d'août au rectorat, la rentrée dans les collèges et les lycées a été préparée en concertation étroite avec les collectivités, Département et Région.

En parallèle, sous l'égide du Préfet, une concertation entre les services de l'État et les responsables des collectivités locales, au premier rang desquels les maires, a été mise en place pour préparer au mieux la rentrée.

Grâce à la qualité du dialogue ainsi établi entre tous les acteurs, il a été convenu que lorsqu'un foyer épidémique est identifié par l'ARS, la situation est étudiée par le préfet, l'ARS, et le rectorat, en étroite concertation avec la ou les collectivités concernées. C'est ainsi qu'une réponse juste et mesurée est apportée, circonscrite au foyer épidémique concerné et adaptée au risque que seule l'ARS peut évaluer.

La rentrée reportée dans des écoles de Saint-Denis et Saint-André

C'est ainsi qu'en raison de plusieurs foyers épidémiques détectés la semaine précédant la rentrée, les élèves de 24 écoles de Saint-Denis (14 dans les quartiers de Sainte Clotilde et du Bas de la Rivière, 10 dans les quartiers du Chaudron et Eudoxie Nonge) et d'une école de Saint-André ont débuté l'année en distanciel. Une école du centre-ville de Saint-Denis a été fermée pour une semaine à compter du 18 août.

L'école du centre-ville de Saint-Denis a accueilli ses élèves le 24 août. A Saint-André, l'école a accueilli ses élèves le 31 août. Cela a été également le cas à Saint-Denis pour 14 écoles, les 10 autres le faisant le 7 septembre.

Trois semaines plus tard, à Sainte-Suzanne, 1 école a été fermée pour raisons sanitaires du 3 au 16 septembre. Là encore, un dispositif de continuité pédagogique a été mis en place pour assurer la poursuite des enseignements pour les 346 élèves de l'école.

Depuis le 16 septembre, plus aucune école de l'académie n'a connu de fermeture.

LA CELLULE DE SIGNALEMENT AU RECTORAT

Placée à l'interface des établissements scolaires, des services académiques et de l'ARS, la cellule de signalement du rectorat joue un rôle essentiel dans le suivi des cas positifs et des cas contacts recensés dans les écoles, collèges, lycées et services administratifs. Son rôle est d'accompagner les équipes éducatives confrontées à des cas de coronavirus parmi les élèves et les personnels, donner les premières consignes sur les conduites à tenir, faire le lien avec l'ARS qui vérifie et confirme les préconisations, et enfin faire le suivi indispensable des cas positifs pour éviter les chaînes de contamination.

Une application de signalement performante et partagée

Le suivi des cas signalés dans les enceintes scolaires a été une priorité pour l'académie dès la rentrée. Pour cela, des formulaires avaient été conçus par les conseillers techniques de la rectrice (médecins et infirmières). Les directrices et directeurs d'école, ainsi que les chefs d'établissement les complétaient et les adressaient par courrier électronique au rectorat sur une adresse spécifique. Cette solution a rapidement montré ses limites face au nombre de signalements remontés, dont certains en plusieurs exemplaires, ce qui rendait plus difficile leur traitement.

C'est pourquoi, très rapidement, afin de répondre, dans les meilleures conditions, au protocole sanitaire dès la semaine suivante, une plateforme collaborative "signalement COVID" a été développée via le logiciel Sphinx grâce aux compétences techniques du service statistique du rectorat, pour identifier et recenser les personnes (élèves, personnels) qui présentent l'un des trois profils (suspicion/symptômes, cas avéré, ou cas contact).

À chaque fois qu'une famille informe l'école ou l'établissement scolaire de son enfant que celui-ci est positif ou cas cas-contact, celui-ci complète et valide un formulaire informatique pour transmission au rectorat. Un numéro de dossier unique est généré (et accessible par l'école ou l'établissement à tout moment pour d'éventuelles modifications et/ou complément). Ce dispositif respecte la confidentialité des données personnelles, qui ne sont accessibles qu'à des personnes habilitées en conformité avec les obligations du règlement général de protection des données.

Le service santé du rectorat émet ensuite un avis et fait des préconisations conformément aux recommandations nationales, en lien direct avec les recommandations de l'ARS (via un formulaire complémentaire) après prise de connaissance du dossier. Une fonctionnalité leur permet de valider ensuite la transmission automatique à l'ARS.

L'ARS réceptionne le dossier et émet ses préconisations. Une fois la fiche traitée, un message de notification est adressé au rectorat et à l'établissement pour mise en œuvre des mesures adaptées.

La plate-forme intègre également un tableau de bord à visée uniquement statistique, permettant d'avoir un suivi journalier très précis du nombre de cas signalés dans les écoles et établissements scolaires. Le rectorat a ainsi pu communiquer en toute transparence sur le nombre de cas enregistrés dans l'académie auprès des collectivités locales, des services de l'État, et du grand public via la presse.

Une équipe efficace et disponible

Constituée de 6 personnes (des adjointes administratives, des infirmières et des médecins) et coordonnée par le conseiller technique établissements et vie scolaire, la cellule fonctionne tous les jours du lundi au vendredi, de 8h à 17h, dans une salle équipée qui lui est complètement dédiée.

Très appréciée par les équipes de direction faisant face à un premier cas de coronavirus, les personnels de la cellule ont permis, grâce à leur professionnalisme et leur connaissance approfondie du protocole sanitaire à appliquer et aux concertations régulières avec la plateforme de l'ARS dédiée à l'éducation nationale, de prendre avec toute l'objectivité requise, la mesure exacte de chaque situation, afin de toujours prendre la décision la mieux adaptée : isolement de la personne contaminée, maintien à domicile des éventuels cas-contact, et fermeture de classes uniquement lorsque la situation l'exigeait.

Au total, grâce à leur efficacité, aucune chaîne de transmission importante ne s'est développée dans une enceinte scolaire. Le suivi des signalements a même permis de réagir très rapidement dans deux lycées de Saint-Denis, en organisant une opération de dépistage massif dans un cas, et en circonscrivant rapidement une situation juste avant les vacances d'octobre dans l'autre cas.

La cellule sera remise en place à la reprise du 25 janvier 2021.

LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Les équipes de l'académie ayant appris et capitalisé pendant la première période de confinement, la mise en place de dispositifs de continuité pédagogique s'est effectuée dès la rentrée pour les élèves des écoles dont la rentrée a été reportée.

Quel que soit le niveau de classe concerné, à chaque fois qu'une fermeture de classe a été décidée, le maintien à domicile des élèves a déclenché la mise en place d'une continuité pédagogique s'appuyant sur les solutions et outils numériques (blogs d'écoles, espaces numériques de travail, classe virtuelles du CNED à compter du 1er septembre).

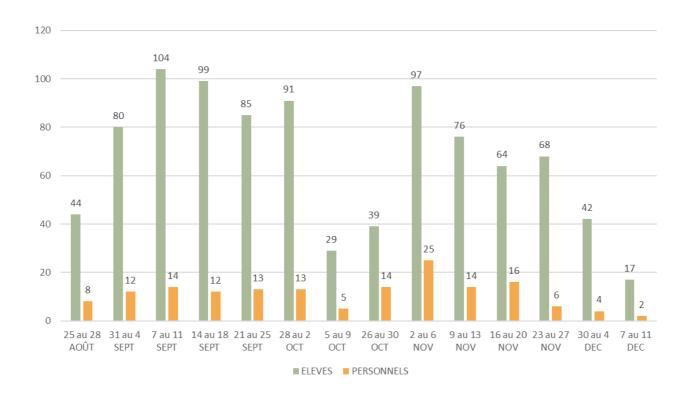
Pour les collèges et les lycées, un protocole de mise en œuvre de la continuité pédagogique a été élaboré par les corps d'inspection de l'académie, en lien avec les chefs d'établissement animateurs de bassin. L'objectif était de permettre à chaque établissement scolaire de disposer ainsi d'une aide méthodologique pour l'activation rapide d'une continuité pédagogique dans différents cas de figures.

Des plans de continuité pédagogiques dans des établissements scolaires pour se préparer à une éventuelle dégradation de la situation

Au cours du mois de novembre, 16 de lycées volontaires ont proposé au rectorat des plans de continuité pédagogique intégrant différentes modalités d'accueil des élèves, avec des possibilités d'hybridation des apprentissages (en présentiel et en distanciel) pouvant assurer la présence des élèves au moins 50 % du temps en classe. Une expérimentation a été mise en place au lycée professionnel Julien de Rontaunay.

ANNEXE

LE BILAN HEBDOMADAIRE DES SIGNALEMENTS



La courbe montre l'évolution des nombres de cas de COVID19 par semaine chez les élèves et les personnels du 25 août au 11 décembre 2020.

À chaque rentrée ou reprise après une période de vacances, on constate une forte augmentation des cas signalés.

Grâce au respect des gestes barrières, la situation est maîtrisée au bout de 3 semaines, et on constate une baisse régulière du nombre de signalements. Cela confirme bien que les élèves et les personnels sont en sécurité à l'école, où les gestes barrières sont enseignés, expliqués, rappelés.

Comme cela a été le cas pour la période de classe avant les vacances d'octobre, la période de classe avant les vacances de l'été austral se termine avec un nombre de cas réduit.

Pour ne pas connaître la même situation à la reprise des classes en janvier 2021, il est indispensable que les élèves, les familles et les personnels continuent à respecter les gestes barrières pendant les vacances, et qu'ils prévoient dès à présent de prendre toutes les dispositions utiles pour pouvoir reprendre en toute sécurité le chemin de l'école le lundi 25 janvier et signaler tout cas de Covid les concernant.